

## Compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2016

Etaient présents : Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Roland SAMSON, Frédéric BARE, Patricia ARTUS, Christiane AURIBAUT, Philippe LECLERE, David MENNECART, Alcinda AZEVEDO, Benoît GAUDION, Cyril ANGLADE, Olivier HAMM, Michelle ANQUETIL, Sophie SARASIN, Annie TUJEK, Florence PICHENOT, Guénoilé GADRET

Etaient excusés : Nicolas CAUDRILLIER, Natacha BRENDER (arrivée à la 3<sup>ème</sup> délibération)  
Fabrice LANGLET

Après avoir remercié les membres présents, Monsieur le Maire nomme Annie TUJEK, secrétaire de séance.

Les deux derniers conseils municipaux sont validés.

**Le premier point à l'ordre du jour concerne une décision modificative pour le budget général et le budget eau.** Monsieur le Maire explique que suite à la transmission définitive des comptes de la commune par la Trésorerie, il convient, pour le budget général, de réintégrer en recettes d'investissement la somme de 66 563.48€ et donc équilibrer le budget en intégrant ces recettes dans les dépenses d'investissement en dépenses imprévues.

Concernant le budget Eau, il s'agit de prendre en considération dans le compte administratif l'affectation du résultat négatif de 124.06€ et donc de corriger le report en fonctionnement dans le budget primitif de ce même montant.

Après en avoir discuté, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Le deuxième point porte sur le reversement des subventions de l'agence de l'eau aux riverains ayant fait leurs travaux de raccordement rue sous le Parc.** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune a perçu de l'agence de l'eau les subventions des personnes qui se sont raccordées sur le réseau d'assainissement. Il convient par délibération de reverser ces sommes aux personnes intéressées. Il précise qu'à ce jour, deux personnes sont concernées : Messieurs NOLORGUES et RONAN. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**La délibération suivante concerne l'attribution des subventions aux associations locales.** Monsieur le Maire explique en préambule qu'il ne s'agit pas de supprimer ou de réduire les subventions accordées aux associations mais de les sensibiliser et de leur faire comprendre qu'il est important de disposer de critères cohérents d'attribution. Il salue le travail effectué par la commission vie associative et admet qu'il est délicat de rediscuter des positions qui ont été adoptées.

Madame ARTUS indique que la commission s'est réunie à plusieurs reprises et que toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité. Elle ajoute que les réductions sont très minimales et répondent à des critères définis en commission. Elle avoue cependant avoir le sentiment d'avoir travaillé pour rien si les décisions ne sont pas suivies.

Les élus discutent ensuite de la pertinence du questionnaire adressé aux associations permettant de recenser leur besoin. Pour Madame ANQUETIL, il est normal de favoriser les associations qui organisent de nombreuses manifestations et d'alerter celles qui ne font rien.

Monsieur SAMSON estime qu'il est difficile de toucher aux subventions.

Madame TUJEK regrette également que le travail de la commission soit remis en cause. Elle explique que certaines associations n'avaient même pas pris la peine de répondre à la demande de subvention dans les délais impartis, ce qui avait motivé la réduction ou la suppression de leur subvention. Elle constate finalement que même si les associations ne répondent pas, elles continuent de bénéficier de subventions.

Monsieur MENNECART souligne l'importance du tissu associatif local tout en regrettant la manipulation politique de Madame TUJEK qui ne tient pas le même discours en commission et en Assemblée générale d'association.

---

Les élus discutent des critères susceptibles d'être utilisés pour le calcul de la subvention. Madame ARTUS cite ceux évoqués en commission à savoir le nombre d'adhérents, les différents projets proposés pour l'année, les autres sources de financement, la participation à la vie locale.

Après en avoir discuté, le Conseil valide à la majorité les propositions de subventions présentées par Monsieur le Maire.

**Les deux délibérations suivantes (demande de réserve parlementaire et concours des maisons fleuries)** n'appellent pas de remarques particulières si ce n'est Monsieur HAMM qui s'interroge sur la composition du jury.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**La délibération suivante concerne l'approbation du schéma départemental de Coopération Intercommunale.** Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 7 avril 2016, le préfet de l'Aisne a demandé aux communes de délibérer sur la fusion proposée par la CDCI. Il rappelle que cette commission a proposé que la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy soit rattachée à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette. Monsieur le Maire ajoute que s'étant abstenu en Conseil communautaire, il adoptera en conseil municipal la même position. Après en avoir délibéré, le conseil rejette cette proposition à la majorité.

**Il est ensuite évoqué la signature du bail commercial rue Carnot.** Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt de la boutique Créative et afin d'éviter une perte de loyer, l'opportunité de relouer au tatoueur s'est présentée. Madame PICHENOT regrette d'avoir

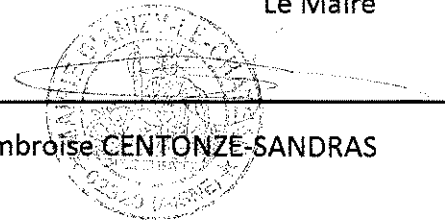
appris cette information par les réseaux sociaux alors qu'elle fait partie de la commission logement. Cette délibération est adoptée à la majorité.

Les dernières délibérations (demande de subventions pour la mise en place de la vidéo-protection, autorisation de lancer l'appel d'offres pour l'extension de la médiathèque) n'appellent aucune remarque particulière et sont adoptées. Toutefois, les admissions en non valeurs présentées par la Trésorerie sont rejetées à la majorité. Monsieur le Maire indique qu'il les représentera lors d'un prochain conseil.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire passe aux informations diverses. Sont ainsi évoqués, la saisine du Conseil de discipline pour un agent communal, la possibilité d'attribuer un fermage à Monsieur ZUCCOLA pour une parcelle de terrain derrière la caserne des pompiers, le concert de l'Eté le 9 juillet au stade municipal d'Anizy, la création d'une séparation dans les garages rue des fossés ou encore le prêt de matériel aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire



---

Ambroise CENTONZE-SANDRAS